

Cette Newsletter est proche de la précédente afin de rendre compte de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée les 5, 6 et 7 mai au Pays Basque, à Ciboure près de Saint-Jean-de-Luz.

Nous parlerons ensuite de l'actualité hélas très pressante pour la fin de cette année de la lutte contre les ravageurs, et enfin de jardins remarquables.

Concernant l'assemblée statutaire de l'AG nous dirons brièvement que tous les votes l'ont été à l'unanimité sans abstention, les comptes équilibrés avec un léger boni, sachant que la principale dépense concerne l'édition de la revue « Le Palmier »

Il a été présenté des statistiques concernant ce qui est présenté sur le web par l'association :

Sites : www.fousdepalmiers.com ouvert en octobre 2010

au 30 mai 2017 : 455.598 visiteurs - 1.316.124 pages vues

au 1er mai 2018 : 531.757 visiteurs - 1.455.729 pages vues

soit sur les 11 derniers mois : 76.159 visiteurs (230/jour) pour 139.605 pages vues

inscriptions à la newsletter : 315 au 30 mai 2017 pour 420 au 1er mai 2018, soit 105 de plus sur 11 mois

www.fousdepalmiers.fr ouvert en juillet 2008, forum de discussion

au 30 mai 2017 : 4782 membres

au 1er mai 2018 : 5109 membres, soit 327 de plus sur 11 mois (1/j de plus en moyenne)

Rappelons que les écrits sur le forum de discussion, ouvert à tous avec pseudo, n'engagent en aucune manière l'association, quelque soient leurs auteurs (membres ou non de l'association), et les sujets, y compris concernant des « solutions » afin de combattre les ravageurs. Les 2 administrateurs et les 5 modérateurs n'agissent que pour sanctionner des propos déplacés ainsi que la publicité plus ou moins déguisée.

Pages Facebook :

Association fous de palmiers créée en mai 2012

au 30 mai 2017 : 900 abonnés pour 2087 au 1er mai 2018, soit 1187 de plus en 11 mois (+ 3,5 /j)

Groupe fermé fous de palmiers créé en juin 2017

633 inscrits (+ 2/j en moyenne)

Rappelons ici aussi ce qui a été écrit ci-avant concernant le forum de discussion et qui s'applique pour les pages Facebook. Par ailleurs, pour entrer dans ce groupe, il suffit d'en faire la demande sur le site, les administrateurs se chargeant de la suppression de post, le plus souvent pour raison de publicité plus ou moins déguisée.

Les photos mises sur le site doivent beaucoup à des membres de l'association, et l'on citera notre Président Pierre-Olivier Albano, singulièrement ces jours-ci, avec des photos de visites effectuées après l'AG chez des particuliers, ainsi que de nos correspondants de l'IPS : International Palm Society.

La gestion de ces sites et pages Facebook est essentiellement assurée par Isabelle, qui y passe énormément de temps, aidée en « seconde main » par l'administrateur adjoint. Eux et les modérateurs sont des bénévoles.

Compte tenu du succès du forum de discussion, des améliorations sont à l'étude qui seront portées à connaissance avant la fin de cette année.

Enfin, afin de faire perdurer ces sites gratuits, il n'est pas interdit de faire des dons et/ou d'adhérer à l'association, le coût réel n'étant que le 1/3 du versement, « Fous de Palmiers » étant reconnue d'Intérêt Général. On ne le répétera jamais assez, singulièrement vis à vis de ceux qui critiquent des sites gratuits sans aider financièrement à faible coût.

Comptes-rendus d'activités, la lutte contre les ravageurs

Il en a été présenté trois qui sont reportés sur le site à la partie réservée aux adhérents. Deux concernent le détail des actions menées en 2017 pour le site et le forum de discussion, ainsi que les perspectives pour 2018.

Le troisième se rapporte aux actions menées en 2017 et les 3 premiers mois de 2018 pour la lutte contre les ravageurs des palmiers. Elles sont effectuées pour l'essentiel avec nos amis de l'association « Sauvons nos Palmiers », SnP, et singulièrement de son Président : M. Hervé Pietra.

On trouvera sur notre site à la partie « Culture, Maladies et Soins » ce qui a été entrepris. Récemment, nous avons écrit deux courriers à M. Le Directeur de la DGAL et à M. le Ministre de l'Agriculture afin de connaître leurs décisions concernant l'interdiction des néonicotinoïdes au 01,09,2018, ce qui met à bas les fondements des arrêtés visant à combattre le charançon rouge du palmier. Ce fait s'ajoute à l'abandon par l'UE de la lutte obligatoire contre ce même prédateur. Enfin, pour faire suite aux dispositions de la loi « Labbé » et de celle de la transition écologique de 2015, qui stipule que les produits phytosanitaires, actuellement en arrêt de disposition libre-service pour le public (produits sous clé, cela peut être remarqué dans les grandes surfaces depuis le 01,01,2017), seront interdits au 01,01,2019.

Cela conduira inévitablement à la disparition du patrimoine national que constituent les palmiers. Ne substitueront que des îlots maintenus par des « fous de palmiers » y compris par des non membres de notre association ! Et à grands frais par des communes dont le palmier leur est emblématique.....à condition de surplus que des méthodes et produits soient correctement choisis et employés.

Afin de continuer à agir, avec SnP, nous avons entrepris des démarches auprès des syndicats professionnels, des chambres d'agriculture, bientôt des DRAAF dans le cadre d'un COPIL (Comité de Pilotage) national et des médias.

Par ailleurs nous avons reporté à la partie du site réservée à nos adhérents, avec diffusion interdite hors association, des avis concrets d'action avant des interdictions citées ci-avant pour celles et ceux disposants ou non d'un certificat « Certiphyto ».

Nous effectuons entre autre une étude critique non ou peu effectuée dans notre N° spécial de notre revue concernant les ravageurs de mars 2016 se rapportant aux pièges à phéromones, à l'utilisation de souches de *Beauveria bassiana* Bb, de *Bacillus thuringiensis kurstaki* Btk, et du retour de « produits miracles » comme le métaldéhyde, l'huile de neem etc..

Pour tous ces produits et méthodes, grande prudence, grande circonspection !

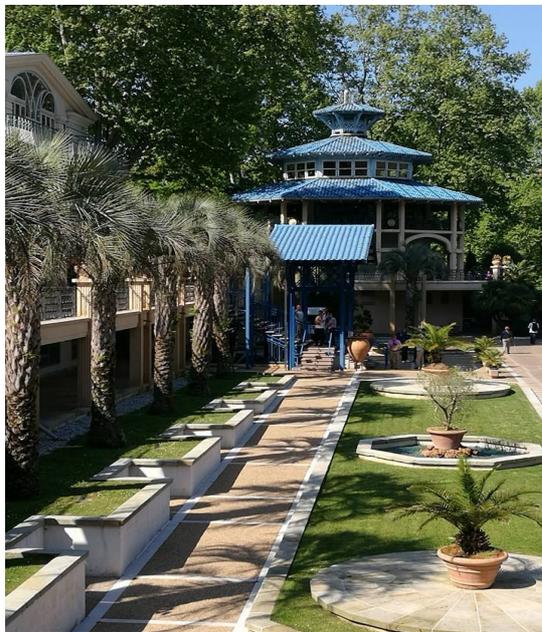
Concernant les thèmes les plus à prendre en considération, à savoir Bb et pièges à phéromones, ces derniers n'existant, en rappel, que pour le charançon rouge et pas pour le papillon PA, aucune société qui commercialise en France publie des résultats de recherches, a fortiori en association avec des centres de recherche publics, montrant des résultats très probants. Par exemple, pour les pièges à phéromone, bien évidemment, il est capté des charançons, mais avec quel % par rapport à la contamination totale ? D'ailleurs tous les fournisseurs se gardent bien de dire qu'il n'y a que diminution de la population, et en fait, il est toujours associé une substance phytopharmaceutique létale hors des pièges. Ceci dit, parmi les 5 fournisseurs connus en France, il y en a qui sont.....plus sérieux que d'autres.

Visites de jardins après l'AG

Disons en préambule et en continuité de ce qui précède, que le CRP et surtout le PA sont maintenant à proximité de Pau, ont envahi les Landes, et remontent vers la Charente-Maritime. Surprenant, le Pays Basque est pour le moment épargné et, à notre connaissance, des villes comme Bayonne, Biarritz et Hendaye n'ont pris aucune mesure de sauvegarde. Cela sera surtout dommage pour Hendaye qui détient des palmiers en grand nombre, surtout des *Trachycarpus fortunei*, on s'en doute, mais aussi un *Jubaea chilensis* de plus de 10 m, un *Trithrinax campestris* âgé de plus de 4 m, etc.

En revanche, comme souvent, il faut aller chez des sociétés privées, ou des particuliers, pour trouver des mesures préventives. Il en est ainsi aux splendides Thermes de la Chaîne du Soleil de Cambo-les-Bains dont les espaces verts sont remarquablement entretenus avec une très belle palmeraie. Dès l'entrée du domaine, une longue allée bordée de grands *P.canariensis* amène le curiste devant la très large façade du bâtiment principal le long de laquelle il y a un alignement de plus de 20 *Butia capitata* très bleutés de 6 à 8 m de hauteur de toute beauté : cf. photos. Dans le très grand parc beaucoup d'autres genres et variétés de palmier.

Intelligemment, le personnel des espaces verts applique en préventif en début et en fin de saison un traitement léger de produit phytopharmaceutique, et, entre les deux, 3 épandages de nématodes.



Concernant les autres jardins visités, en rappel, notre président a beaucoup publié de photos sur la page Facebook du Groupe FdP, mais bien évidemment, dans le prochain N° de notre revue, comme chaque année, il y aura les comptes-rendus complets des visites.

Mais nous ne résistons pas à dire ici quelques mots sur deux des jardins visités.

Le premier est quasiment l'archétype d'un « fou » et de son épouse: Vincent et Anne-Christine à Hendaye. Une propriété de 500 m² avec une maison et une pelouse pour que les petits enfants jouent et.....30 variétés de palmiers que l'on peut trouver quasiment partout dans les pépinières spécialisées. Parmi eux nous ne résistons pas au plaisir de mettre ici 2 photos : un *Brahea brandegei* au feuillage lumineux, et un *Rhapis excelsa variegata*, superbe petit palmier typique en sous-bois.



Le second a eu l'honneur du grand quotidien du Sud Ouest que nous avons informé de notre AG : voir l'article sur le site à la ligne « Assemblées générales ». Il s'agit de celui de notre administrateur Jean-Luc à Ciboure. Comment décrire ce jardin de seulement 800 m² avec plus de 300 palmiers, à l'évidence un sur le podium des trois plus extraordinaires jardins privés d'Europe, « Les Cèdres » étant hors compétition. Des choix de variétés que l'on ne retrouve nulle part ailleurs, ou très difficilement, ce qui veut dire que si un pépiniériste ou un particulier découvre une rareté, le plus souvent un hybride, par notoriété de Jean-Luc, il sait qu'il pourra le lui proposer. Nous n'en dirons pas plus, lire l'article paru dans la presse sur le site et, pour nos adhérents, celui très documenté en photos paru dans le N° 94 de mars 2018 de notre revue « Le Palmier »

Isabelle Grumiaux
Administratrice

Etienne Trentesaux
Administrateur adjoint